

6.1

Avis et communiqués

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Erratum****Avis 52-306 du personnel des ACVM (révisé), Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures conformes aux PCGR - Révisé le 14 janvier 2016.**

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis accompagnant l'Avis 52-306 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilière (révisé), *Mesures financières non conformes aux PCGR* publié dans la section 6.1 du bulletin du 14 janvier 2016 (Vol. 13, n° 2).

Le titre de l'Avis 52-306 du personnel des ACVM (révisé), *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures conformes aux PCGR* aurait dû se lire, partout où il se trouve, comme suit :

Avis 52-306 du personnel des ACVM (révisé), *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Le 28 janvier 2016

Avis de publication**Avis 45-314 du personnel des ACVM : Liste mise à jour des projets actuels des ACVM relatifs au marché dispensé (révisé)**

(Texte publié ci-dessous)

Avis 45-314 du personnel des ACVM

Liste mise à jour des projets actuels des ACVM relatifs au marché dispensé

Publié le 20 mars 2014 et révisé le 28 janvier 2016

Le 28 janvier 2016

Introduction

La modernisation du régime réglementaire applicable au marché dispensé est une haute priorité pour les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Les membres des ACVM ont publié le présent avis dans l'intérêt des intervenants du secteur et des investisseurs pour regrouper sur une seule liste leurs projets importants en matière de dispenses de prospectus.

Pour plus de renseignements concernant chaque projet, le texte des nouvelles dispenses et des projets de modifications peut ou pourra être consulté sur les sites Web des membres des ACVM suivants :

www.lautorite.qc.ca
www.albertasecurities.com
www.besc.bc.ca
nssc.novascotia.ca
www.fcnb.ca
www.osc.gov.on.ca
www.fcaa.gov.sk.ca
www.mbsecurities.ca

Liste mise à jour des projets

Projets	Territoire(s)	Résumé de la situation	Date
Dettes à court terme			
Dette à court terme (article 2.35 du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i>)	Tous	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> • Modifications à l'obligation de notation minimale lorsque l'émetteur obtient plusieurs notations • Retrait des produits titrisés de cette dispense 	5 mai 2015

Projets	Territoire(s)	Résumé de la situation	Date
Produits titrisés à court terme (article 2.35.1 du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i>)	Tous	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle dispense de prospectus pour les produits titrisés à court terme (BTAA) subordonnée à des obligations supplémentaires en matière de notation, de liquidité et d'information 	5 mai 2015
Investisseur qualifié, Somme minimale et Parents, amis et partenaires			
Investisseur qualifié (article 2.3 du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i>)	Tous	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> • Modifications afin d'obliger les personnes qui se prévalent de la dispense de prospectus à obtenir un formulaire de reconnaissance signé de certains investisseurs qualifiés qui sont des personnes physiques • Indications étendues sur les mesures que les émetteurs peuvent prendre pour vérifier le statut d'investisseur qualifié • Ajout des fiducies familiales en tant que catégorie d'investisseur qualifié 	5 mai 2015
	ON	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> • Modifications à la définition de l'expression « investisseur qualifié » pour que les comptes gérés sous mandat discrétionnaire puissent acheter des titres de fonds d'investissement sous le régime de la catégorie de compte géré de la dispense de prospectus 	5 mai 2015
Investissement d'une somme minimale de 150 000 \$ (article 2.10 du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i>)	Tous	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> • Modifications visant à restreindre la dispense de prospectus aux placements auprès d'investisseurs qui ne sont pas des personnes physiques 	5 mai 2015

Projets	Territoire(s)	Résumé de la situation	Date
Parents, amis et partenaires (articles 2.5 et 2.6.1 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus)	ON	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> Nouvelle dispense de prospectus pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement qui est analogue à celle pour les parents, amis et partenaires dans les autres territoires des ACVM Retrait de la dispense de prospectus pour les fondateurs, les personnes participant au contrôle et les parents 	5 mai 2015
Porteurs existants, placement de droits et courtier en placement			
Porteurs existants (décisions générales dans les territoires, sauf en Alberta et en Ontario Article 3 de la Rule 45-516 <i>Prospectus Exemptions for Retail Investors and Existing Security Holders</i> de l'Alberta Securities Commission	CB, AB, SK, MB, QC, TNL, NB, NE, IPE, YK, TNO, NU	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> Nouvelle dispense de prospectus pour permettre aux émetteurs inscrits à la cote de certaines bourses canadiennes de placer des titres auprès de porteurs existants dans certaines circonstances 	13 mars 2014
Article 2.9 de la Rule 45-501 <i>Ontario Prospectus and Registration Exemptions</i> de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario)	ON	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> Nouvelle dispense de prospectus pour permettre aux émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement et qui sont inscrits à la cote de certaines bourses canadiennes de placer des titres auprès de porteurs existants dans certaines circonstances 	11 février 2015

Projets	Territoire(s)	Résumé de la situation	Date
Placement de droits (article 2.1 du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i>)	Tous	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> • Dispense de prospectus ayant été simplifiée pour permettre aux émetteurs assujettis de réunir des capitaux par l'émission de droits auprès de porteurs existants • Les titres sont assujettis à une période d'acclimatation 	8 décembre 2015
Dispense pour placement par l'intermédiaire d'un courtier en placement (décisions générales dans les territoires, sauf en Alberta Article 4 de la <i>Rule 45-516 Prospectus Exemptions for Retail Investors and Existing Security Holders</i> de l'Alberta Securities Commission)	CB, AB, SK, MB, NB	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle dispense de prospectus pour permettre aux émetteurs inscrits à la cote d'une bourse canadienne de réunir des fonds auprès de tout investisseur ayant reçu d'un courtier en placement inscrit des conseils quant à la convenance du placement 	14 janvier 2016
Notice d'offre, Financement participatif et entreprises en démarrage			
Financement participatif des entreprises en démarrage (décisions générales relatives au financement participatif des entreprises en démarrage)	CB, SK, MB, QC, NB, NE	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles dispenses de prospectus et d'inscription pour les entreprises en démarrage 	14 mai 2015

Projets	Territoire(s)	Résumé de la situation	Date
Entreprises en démarrage (projet de Multilateral Instrument 45-109 <i>Prospectus Exemption for Start-up Businesses</i>)	AB, NU	Publié pour consultation : <ul style="list-style-type: none"> Projet de dispense de prospectus pour les entreprises en démarrage 	19 octobre 2015
Notice d'offre (article 2.9 du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i>)	ON	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> Nouvelle dispense de prospectus pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement qui est analogue à la dispense relative à la notice d'offre publiée en Alberta, en Saskatchewan, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse le 29 octobre 2015 	13 janvier 2016
	AB, SK, QC, NB, NE	Préavis de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Modifications qui visent à introduire de nouvelles mesures de protection des investisseurs, notamment des plafonds d'investissement variables, l'intégration par renvoi des documents de commercialisation et certaines obligations d'information limitées pour les émetteurs non assujettis après un placement 	29 octobre 2015 (entrée en vigueur prévue le 30 avril 2016)
Financement participatif (<i>Règlement 45-108 sur le financement participatif</i>)	SK	Préavis de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Nouvelle dispense de prospectus pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement Cadre d'inscription pour les portails de financement en ligne qui agissent comme courtiers 	25 janvier 2016 (date de mise en œuvre assujettie à l'approbation ministérielle)

Projets	Territoire(s)	Résumé de la situation	Date
	MB, ON, QC, NB, NE	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle dispense de prospectus pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement • Cadre d'inscription pour les portails de financement en ligne qui agissent comme courtiers 	25 janvier 2016
Déclaration de placement avec dispense			
Déclaration de placement avec dispense (projet d'Annexe 45-106A1)	Tous	Publié pour consultation : <ul style="list-style-type: none"> • Proposition visant à introduire une déclaration de placement avec dispense harmonisée à l'Annexe 45-106A1 	13 août 2015

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Québec

Alexandra Lee
 Analyste à la réglementation
 Financement des sociétés
 Autorité des marchés financiers
 514 395-0337, poste 4465
Alexandra.Lee@lautorite.qc.ca

Gabriel Araish
 Analyste expert en financement des sociétés
 Financement des sociétés
 Autorité des marchés financiers
 514 395-0337, poste 4414
Gabriel.Araish@lautorite.qc.ca

Colombie-Britannique

Peter Brady
 Director, Corporate Finance
 British Columbia Securities Commission
 604 899-6570
 Sans frais au Canada : 800 373-6393
pbrady@bcsc.bc.ca

Elliott Mak
 Senior Legal Counsel, Corporate Finance
 British Columbia Securities Commission
 604 899-6501
 Sans frais au Canada : 800 373-6393
emak@bcsc.bc.ca

Alberta

Jonathan Taylor
 Manager, CD Compliance & Market Analysis,
 Corporate Finance
 Alberta Securities Commission
 403 297-4770
jonathan.taylor@asc.ca

Denise Weeres
 Manager, Legal, Corporate Finance
 Alberta Securities Commission
 403 297-2930
denise.weeres@asc.ca

Saskatchewan

Sonne Udemgba
 Deputy Director, Legal, Securities Division
 Financial and Consumer Affairs Authority of
 Saskatchewan
 306 787-5879
sonne.udemgba@gov.sk.ca

Tony Herdzik
 Deputy Director, Corporate Finance, Securities
 Division
 Financial and Consumer Affairs Authority of
 Saskatchewan
 306 787-5849
tony.herdzik@gov.sk.ca

Manitoba

Chris Besko
 Directeur, Conseiller juridique
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba
 204 945-2561
chris.besko@gov.mb.ca

Ontario

Jo-Anne Matear
 Manager, Corporate Finance
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 416 593-2323
jmatear@osc.gov.on.ca

Marah Smith
 Legal Counsel, Corporate Finance
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 416 204-8969
msmith@osc.gov.on.ca

Denise Morris
 Senior Legal Counsel, Compliance and
 Registrant Regulation
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 416 595-8785
dmorris@osc.gov.on.ca

Nouveau-Brunswick

Susan W. Powell
 Directrice adjointe, Valeurs mobilières
 Commission des services financiers et des
 services aux consommateurs (Nouveau-
 Brunswick)
 506 643-7697
susan.powell@fcnb.ca

Nouvelle-Écosse

Kevin Redden
 Director, Corporate Finance
 Nova Scotia Securities Commission
 902 424-5343
kevin.redden@novascotia.ca

Île-du-Prince-Édouard

Steve Dowling
 General Counsel
 Consumer, Labour and Financial Services
 Division
 Department of Environment, Labour and Justice
 Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
 902 368-4551
sddowling@gov.pe.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

John O'Brien
 Superintendent of Securities
 Service NL
 Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
 709 729-4909
JohnOBrien@gov.nl.ca

Nunavut

Jeff Mason
 Directeur du Bureau d'enregistrement
 Ministère de la Justice
 Gouvernement du Nunavut
 867 975-6591
jmason@gov.nu.ca

Territoires du Nord-Ouest

Thomas Hall
 Surintendant des valeurs mobilières
 Ministère de la Justice
 Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
 867 873-7490
tom_hall@gov.nt.ca

Yukon

Rhonda Horte
 Surintendante adjointe
 Bureau du Surintendant des valeurs mobilières du
 Yukon
 Gouvernement du Yukon
 867 667-5466
Rhonda.Horte@gov.yk.ca